

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, mercredi 22 mars 2023

Poursuite de la mise en œuvre des Accords de Guyane

La Cité judiciaire de Cayenne, la création d'un Tribunal de grande instance et d'un établissement pénitentiaire à Saint-Laurent du Maroni, trois engagements phare du Plan d'urgence pour la Guyane (PUG) d'avril 2017, se concrétisent.

Le 20 mars 2023, l'adjoint au directeur général et les équipes de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) ont rencontré le préfet de Guyane et le secrétaire général des services de l'État, en présence de la coordinatrice du secrétariat général du ministère de la Justice en Guyane, pour un point de situation sur les grands projets immobiliers en cours de déploiement. Cette visite s'inscrit pleinement dans la dynamique lancée par la visite du Garde des sceaux qui avait eu lieu en Guyane en décembre 2022, avec le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et le ministre en charge des douanes.

Un point précis a pu être fait sur l'avancement de deux projets de Cités judiciaires de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni, au bénéfice de la sécurité des Guyanais :

- À Cayenne, un dialogue compétitif a été engagé pour désigner le groupement qui concevra, réalisera et entretiendra la nouvelle Cité judiciaire. Celle-ci intégrera les juridictions de première instance, un silo d'archives judiciaires et le tribunal administratif. Dans le courant de l'année 2023, une enquête publique permettra à la population de s'exprimer sur la déclaration d'intérêt général du projet, qui permettra par ailleurs de mettre en compatibilité les documents d'urbanisme. La Cité judiciaire de Cayenne sera livrée en 2027.
- À Saint-Laurent-du-Maroni, la Cité du ministère de la Justice a bénéficié d'un refinancement important dans le cadre de la loi de finances initiale pour l'année 2023. 188 M€ supplémentaires sont ainsi consacrés à l'absorption des différents surcoûts pour permettre la livraison en 2027 du nouvel ensemble comprenant un établissement pénitentiaire de 495 places, un tribunal judiciaire de plein exercice et des locaux pour les activités de protection judiciaire de la jeunesse ainsi que d'insertion et de probation. Une cellule socio-économique, présidée par le sous-préfet de Saint-Laurent du Maroni, s'assure que le projet bénéficie pleinement au tissu socio-économique de l'ouest guyanais.

Pour le préfet de la région Guyane, Thierry QUEFFELEC : « Le Volet Justice du Plan d'Urgence pour la Guyane connaît aujourd'hui une forte accélération. Avec plus de 294 M€ d'ores et déjà consacrés à ce volet et 188 M€ supplémentaires accordés par le législateur, l'État réalise ici un investissement massif pour être au rendez-vous de 2027. La création de ces infrastructures qui seront au plus haut niveau de l'art apportera aux Guyanais un service public de la Justice à la hauteur des enjeux du territoire. »

Contact presse:

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr
www.guyane.gouv.fr